



N° 386-2015/APS/DJA/SSACA

Date du : 02/03/2015

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : modifiant la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs

PJ : un projet de délibération

La délibération n° 25 du 17 septembre 1999 *relative à l'organisation de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique*, établissement public de la Nouvelle-Calédonie, prévoit que son conseil d'administration soit notamment composé de la manière suivante :

- 1 représentant de la province des îles Loyauté ou son suppléant, désigné par l'assemblée de province ;
- 3 représentants de la province Nord ou leurs suppléants, désignés par l'assemblée de province ;
- 4 représentants de la province Sud ou leurs suppléants, désignés par l'assemblée de province ;
- 1 représentant de la Nouvelle-Calédonie ou son suppléant, nommé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les représentants des provinces sont désignés par les assemblées de province en leur sein.

L'assemblée de la province Sud a désigné le 6 juin 2014 les représentants suivants :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - M. Nicolas Metzdorf, titulaire ; | - Mme Marie-Françoise Hmeun, suppléante ; |
| - Mme Corine Voisin, titulaire ; | - M. Frédéric de Greslan, suppléant ; |
| - Mme Nicole Andréa-Song, titulaire ; | - Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante; |
| - Mme Prisca Holero, titulaire ; | - Mme Marie-Pierre Goyetche, suppléante. |

A la demande des intéressées, il vous est aujourd'hui proposé de nommer Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire, et Mme Prisca Holero, suppléante.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.